



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de la Commission permanente de l'agriculture,
des pêcheries, de l'énergie et des
ressources naturelles

Le mardi 4 décembre 2018 — Vol. 45 N° 1

Élection à la présidence et à la vice-présidence

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

2018

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

**Commission permanente de l'agriculture, des pêcheries,
de l'énergie et des ressources naturelles**

Le mardi 4 décembre 2018 — Vol. 45 N° 1

Table des matières

Élection du président, M. Mathieu Lemay	1
Élection de la vice-présidente, Mme Marie Montpetit	1

Intervenants

M. François Paradis, président de l'Assemblée
M. Mathieu Lemay, président de la commission

M. François Tremblay
M. David Birnbaum

Le mardi 4 décembre 2018 — Vol. 45 N° 1

Élection à la présidence et à la vice-présidence

(Seize heures trente-cinq minutes)

Le Président (M. Paradis) : Ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles ouverte.

La commission est réunie afin de procéder à l'élection à la présidence et à la vice-présidence de la commission.

Alors, conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé que la présidence de cette commission revenait à un député du groupe parlementaire formant le gouvernement et que la vice-présidence revenait à un député de l'opposition officielle. Selon l'article 135 du règlement, le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Élection du président, M. Mathieu Lemay

Je vais maintenant recevoir les propositions pour la présidence de la commission.

M. Tremblay : Alors, je propose que le député de Masson soit élu président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles.

Le Président (M. Paradis) : Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Paradis) : Est-ce que, de la part de l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Paradis) : Est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Paradis) : Est-ce que, de la part du troisième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Paradis) : Alors, je déclare le député de Masson élu président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles. M. le président. Bonne fin de séance.

Le Président (M. Lemay) : Merci. Alors, merci beaucoup pour cette confiance.

Élection de la vice-présidente, Mme Marie Montpetit

Et je suis prêt, à mon tour, à recevoir les candidatures à la vice-présidence de la commission. Et je vais maintenant recevoir les propositions pour la vice-présidence de la commission.

M. Birnbaum : M. le Président, conformément à l'article 134 de notre règlement, je propose la députée de Maurice-Richard à titre de vice-présidente de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles.

Le Président (M. Lemay) : Très bien. Alors, est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Lemay) : Est-ce que, de la part de l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Lemay) : Est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Lemay) : Est-ce que, de la part du troisième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Lemay) : Alors, je déclare donc la députée de Maurice-Richard élue vice-présidente de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles. Félicitations!

Et je lève maintenant la séance. La commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

(Fin de la séance à 16 h 38)